



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/741

Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis au 259-261 rue Paul Bert - EI 03321 - au profit de l'association LAHSO, pour le CHRS La Charade

Action Sociale

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/741 - LYON 3E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A
TITRE GRATUIT DE LOCAUX SIS AU 259-261 RUE PAUL
BERT - EI 03321 - AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LAHSO,
POUR LE CHRS LA CHARADE (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 259/261 rue Paul Bert à
Lyon 3^{ème}, composé d'un bâtiment et d'un terrain, relevant de son domaine privé.

L'association LAHSO, dont le siège est situé 259, rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, assure
notamment la gestion de « La Charade », établissement agréé CHRS (Centre
d'hébergement et de réinsertion sociale) qui a pour mission d'accueillir des femmes avec
leurs enfants en difficultés sociales ou familiales, de les héberger et de les accompagner
dans le cadre d'un suivi social global et individualisé. Cet établissement dispose en son
sein même d'une crèche - halte-garderie qui, outre de jeunes enfants des femmes qu'il
héberge, peut accueillir quelques enfants de familles demeurant dans le quartier où il est
implanté.

Les actions ainsi conduites en direction d'un certain nombre de nos concitoyens en
situation précaire rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon en
ce qui concerne les publics démunis et les actions qu'elle cherche à développer auprès
d'eux.

Notre collectivité apporte ainsi toute l'année sa contribution à la mise en œuvre de ce
dispositif, en attribuant en particulier des aides financières à un ensemble d'associations
et organismes engagés dans la lutte contre les exclusions.

Par délibération n° 2018/3789 du 26 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé les
termes d'une convention par laquelle la Ville de Lyon a mis à disposition de
l'association, à titre gratuit, un ensemble de locaux communaux sis 259 -261, rue Paul
Bert à Lyon 3^{ème}.

La convention en cours arrivant à son terme, l'association LAHSO a sollicité la Ville de
Lyon pour le renouvellement de la mise à disposition de l'immeuble afin de poursuivre la
gestion du CHRS La Charade et le suivi social des personnes qui y seront hébergées.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit
pour une durée de trois ans.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 434 613 €
(quatre cent trente-quatre mille six cent treize euros). L'association prend en charge tous
les frais de fluides (abonnement et consommations).

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3789 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association LAHSO, relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble immobilier sis 259 - 261, rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, pour une période de trois années à compter de la date de sa signature par la Ville, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET